

DOSSIER INSCRIPTION
CLASSE DE PREMIERE
ANNEE SCOLAIRE 2026 -2027

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

COMPOSITION DU DOSSIER

- La fiche de renseignements à compléter. Vous devez renseigner **obligatoirement le 2^{ème} responsable** ainsi que vos adresses mail, si vous acceptez de la communiquer pour faciliter nos échanges.
- La fiche d'inscription
- L'autorisation de diffusion et de droit à l'image
- La fiche d'urgence non confidentielle + fiche dossier médical numérique ESCULAPE
- La demande de dossier médical

PIECES A JOINDRE EN COMPLEMENT

- 1 exeat à réclamer à votre établissement et à donner le jour de l'inscription
- Photocopie du livret de famille éventuellement un extrait du jugement de divorce (précisant la garde des enfants)
- Photocopie carnet de vaccination
- Photocopie de votre carte d'identité (élève) ou un extrait d'acte de naissance
- 1 chèque (facultatif) (noter au dos : Nom, Prénoms, Classe) de 10 € à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Jean Dautet
- 1 chèque (facultatif) (noter au dos : Nom, Prénoms, Classe) de 20 € à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Jean Dautet
- Une attestation de la couverture responsabilité civile (Année 2026-2027)

Les documents demandés ci-dessus doivent être insérés dans cette feuille (merci de ne pas la découper), elle sera remise lors de la journée d'inscription.

Annexe 4

Droit à l'image et enregistrement sonore (voix)

Nom de l'établissement : **Lycée Jean Dautet**

Adresse : **18 Rue Delayant – 17000 LA ROCHELLE**

Conditions d'utilisation et de publication de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de **la gestion administrative** (trombinoscope...) **et des autres usages internes à l'établissement** (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

Représentant(s) légal/légaux

De (Nom et Prénom de l'élève)

Né(e) le/...../.....

Élève en classe de

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'établissement s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier. Si d'autres projets nécessitant la captation de l'image ou de la voix sont mis en œuvre par l'établissement, ils feront l'objet d'une information ultérieure et d'une demande d'autorisation spécifique.

La présente autorisation est délivrée en deux exemplaires, dont le premier m'/nous est remis, le second sera conservé par l'établissement.

Fait à

Le/...../.....

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) ou de l'élève si celui-ci est majeur:
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

..... **Consentement de l'élève mineur :**

« Le projet m'a été expliqué et j'ai compris pourquoi mon image sera utilisée et qui pourra la voir. »

Signature de l'élève mineur :

***Pour exercer vos droits**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès du chef d'établissement et du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant :

- Par voie postale au Rectorat de l'académie de Poitiers, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD), 22 rue Guillaume 7 Le Troubadour, 86 000 Poitiers
- Par voie électronique en utilisant l'adresse mail : **dpd@ac-poitiers.fr**

Réclamation auprès de la CNIL

Toute personne estimant que le droit à la protection des données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

FONCTIONNEMENT

Une carte magnétique permettant l'accès au restaurant scolaire et à l'établissement sera remise le jour de la rentrée aux nouveaux élèves. Elle sera valable pour toute la scolarité au lycée DAUTET.

LA RÉSERVATION DU REPAS DU MIDI EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES SOUHAITANT DÉJEUNER (MÊME CEUX AU FORFAIT) et il est possible de la faire à partir de 13 h30 la veille du repas et jusqu'à 10 h 15 le jour du repas :

- Sur une des quatre bornes du lycée (bât : A, D, E et N) avec la carte TurboSelf
- Par internet, depuis un compte TURBO SELF (préalablement créé sur le site du Lycée DAUTET)
- Avec l'application MYTURBOSELF pour smartphone, Android et IOS.



TOUT REPAS RESERVÉ MÊME NON CONSOMMÉ SERA FACTURÉ

(Possibilité d'annuler la réservation jusqu'à 10 h 15 le jour du repas)

En cas d'oubli de la carte, un QR code peut être généré à partir de l'application MYTURBOSELF et il remplace la carte (uniquement pour le restaurant scolaire mais pas pour les accès). Il est également possible de sortir un ticket de remplacement au kiosk du lycée (borne bât A) avec un mot de passe créé lors de la première utilisation du kiosk ou demandé au Bureau de Gestion des Frais Scolaires.

Toute carte perdue ou détériorée devra obligatoirement être remplacée au prix de 6 €.

TARIFICATION



À PARTIR DE LA RENTRÉE 2026, LA TARIFICATION CHANGE POUR LE REPAS AU TICKET AINSI QUE POUR LES FORFAITS DONT LE MONTANT SERA CALCULÉ EN FONCTION DE VOTRE TRANCHE TARIFAIRE (PRISE EN COMPTE DE VOS REVENUS).

LES TARIFS DES FORFAITS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ FIXÉS PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE.

REPAS A L'UNITE

(Elèves demi-pensionnaires au ticket / Prix d'un repas : 5.60€)

Il est nécessaire de créditer la carte TurboSelf :

- Avec la création d'un compte **TURBO SELF** sur internet en passant par le site du lycée DAUTET
- Avec l'installation de l'application **MYTURBOSELF** sur un téléphone portable
- Au **KIOSK du lycée**, par chèque (en indiquant au dos, le nom et prénom de l'élève) ou par carte bancaire



TURBOSELF



AUCUN DÉCOUVERT NE SERA AUTORISÉ

FACTURATION AU FORFAIT du 01/09/26 au 02/07/2027

(Elèves internes, internes-externés et demi-pensionnaires au forfait 3, 4 ou 5 jours)

POUR TOUTE DEMANDE DE FORFAIT, DÈS LE 24 AOUT 2026, IL FAUDRA IMPÉRATIVEMENT EFFECTUER VOTRE INSCRIPTION SUR LE SITE DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET CRÉER UN COMPTE MUNI DE VOTRE DERNIER AVIS D'IMPOSITION (procédure indiquée sur le flyer Rentrée 2026 joint au dossier d'inscription ou de réinscription) : www.naqui.fr/tarification-solidaire

Cela permettra à l'établissement de récupérer votre tranche tarifaire à appliquer pour votre forfait. Dans le cas où l'établissement n'aurait pas récupéré ces données, faute de création de compte, LE TARIF DE LA TRANCHE TARIFAIRE LA PLUS ÉLEVÉE SERA APPLIQUÉ.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des tranches tarifaires ainsi, qu'à titre indicatif, les tarifs des forfaits fixés pour 2025-2026 qui pourront faire d'objet d'une MODIFICATION A LA RENTRÉE 2026 (vous trouverez les montants 2026-2027 lors de votre inscription) :

Les tranches tarifaires

Tranche tarifaire	Quotient familial régional annuel
1	≤ 3 040€
2	3 041€ à 5 780€
3	5 781€ à 7 960€
4	7 961€ à 9 850€
5	9 851€ à 11 570€
6	11 571€ à 13 300€
7	Non soumis à revenus
8	13 301€ à 15 400€
9	15 401€ à 18 380€
10	18 381€ à 23 960€
11	≥ 23 961€

Quotient familial régional annuel = Revenu fiscal de référence annuel / nombre de parts fiscales.

TARIFS AU FORFAIT

* Tranche tarifaire	Forfait annuel demi-pension 3 jours	Forfait annuel demi-pension 4 jours	Forfait annuel demi-pension 5 jours	Forfait annuel interne-externé	Forfait annuel internat
1	239,20 €	319,70 €	400,20 €	920,00 €	1 268,00 €
2	249,60 €	333,60 €	417,60 €	951,30 €	1 299,30 €
3	260,00 €	347,50 €	435,00 €	982,60 €	1 330,60 €
4	270,40 €	361,40 €	452,40 €	1 013,90 €	1 361,90 €
5	280,80 €	375,30 €	469,80 €	1 045,20 €	1 393,20 €
6	294,32 €	393,37 €	492,42 €	1 085,89 €	1 433,89 €
7	296,40 €	396,15 €	495,90 €	1 092,15 €	1 440,15 €
8	338,00 €	451,75 €	565,50 €	1 217,35 €	1 565,35 €
9	400,40 €	535,15 €	669,90 €	1 405,15 €	1 753,15 €
10	494,00 €	660,25 €	826,50 €	1 686,85 €	2 034,85 €
11	572,00 €	764,50 €	957,00 €	1 921,60 €	2 269,60 €

* La tarification régionale est basée sur les revenus et le quotient familial

La facturation se fait au trimestre et les factures sont envoyées par mail dans le courant de chaque trimestre (septembre à décembre / janvier à mars / avril à juillet).

- Les frais sont calculés sur la base d'un forfait et sont indépendants du nombre de repas consommés ou non et des nuitées passées ou non à l'internat.
- Le montant du forfait est indépendant de la date de fin des cours.
- Les motifs d'absence pouvant donner lieu à une remise d'ordre sont précisés dans le règlement du service de restauration et d'hébergement consultable sur le site du lycée (onglet restaurant)
- Le règlement peut être effectué :
 - par prélèvement automatique sous réserve de validation de la demande
 - par paiement sécurisé en ligne par carte bancaire via l'Espace Numérique de Travail (ENT).
 - par chèque bancaire à l'ordre du Lycée DAUTET (en indiquant au dos le nom et prénom de l'élève).

Tarifs et règlement
détaillé consultables
sur le site du lycée



FICHE INTENDANCE 2026-2027

Document à joindre au dossier d'inscription ou de réinscription

ÉLÈVE

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE RENTRÉE 2026 :

CHOIX DU MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION

(Merci de bien vouloir cocher le régime de restauration choisi)

CHANGEMENT DE RÉGIME POSSIBLE EN DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE **JUSQU'AU 18 SEPTEMBRE 2026**. L'ENGAGEMENT EST POUR L'ANNÉE ENTIÈRE. À TITRE EXCEPTIONNEL, SUR DEMANDE EXPRESSE ET ÉCRITE DE LA FAMILLE AU MOINS 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU TRIMESTRE SUIVANT, UNE MODIFICATION DE RÉGIME PEUT ÉVENTUELLEMENT ÊTRE ACCORDÉE (demande à adresser à frais-scolaires.dautet@ac-poitiers.fr)

FACTURATION A L'UNITÉ

- Demi-pension au ticket** (déjeuner uniquement avec accès libre le jour de son choix)
- Le compte doit être rechargé à l'avance
 - Les repas sont débités du compte Turbo-self à chaque passage au self

OU

FACTURATION AU FORFAIT



- **CHANGEMENT DE MODE DE FACTURATION À PARTIR DE LA RENTRÉE 2026 : Facturation en fonction de votre tranche tarifaire (voir la fiche « Informations importantes concernant la restauration »).**
- Facturation par trimestre envoyée par mail, indépendante du nombre de repas consommés et de la date de fin des cours
- Possibilité de demander le prélèvement automatique **UNIQUEMENT POUR LES ELEVES AU FORFAIT** (mandat de prélèvement à compléter)

Demi-pension 3 jours

Demi-pension 4 jours

Demi-pension 5 jours

Interne

(petit-déjeuner/déjeuner/dîner du lundi matin au vendredi midi inclus, nuitées du dimanche soir au vendredi matin) **sous réserve de l'attribution d'une place**

Interne-externé

(petit-déjeuner/déjeuner/dîner du lundi matin au vendredi midi inclus)

OU

Externe (élève ne déjeunant jamais au restaurant scolaire)

RESPONSABLE LÉGAL FINANCIER PAYANT LES FRAIS SCOLAIRES

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NOM EMPLOYEUR :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements et je confirme, dans le cas du choix au forfait, mon engagement pour l'année scolaire 2026-2027.

DATE :

SIGNATURE :



JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE AU NOM DU RESPONSABLE LÉGAL PAYANT LES FRAIS DE SCOLARITÉ (MERCİ DE COLLER VOTRE RIB AU DOS DE LA FICHE)

(le RIB permet le virement des bourses et du fonds social, le remboursement du solde restant sur le compte Turso self pour les élèves quittant l'établissement ou le remboursement d'éventuels frais de voyages par exemple)

Si vous changez de domiciliation bancaire en cours d'année, vous devez impérativement prévenir le service Intendance et adresser un nouveau RIB.



DES REPAS

POUR TOUS

UN TARIF

POUR CHACUN

Rentrée 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine vous aide
à financer les repas en fonction de vos revenus.

naqui.fr/tarifcation-solidaire



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

× **NÉO
TERRA**

DES REPAS POUR TOUS UN TARIF POUR CHACUN

Rentrée 2026

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points



Des tarifs **plus équitables**

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial régional.



Des repas **de qualité**

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une **alimentation saine et équilibrée**.



La **prise en charge** de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50 € et le tarif du repas de chaque tranche. **Ainsi, la Région finance de 42 % à 75 % du repas de votre enfant.**

POUR QUI ?

Tous les lycéens et étudiants
scolarisés dans un lycée public
de Nouvelle-Aquitaine.

Le saviez-vous ?



180 000

élèves

fréquentent
les services de
restauration
et d'hébergement
des lycées de la région



26 millions

de repas
par an



255

cuisines



9,50 €

Le coût réel
de production
d'un repas



60%

de produits
régionaux
dont

30%

de produits **Bio**

LES TARIFS 2026-2027



Le forfait **demi-pension**

À partir de **3 repas par semaine**, le tarif est de **2,30 € à 5,50 €** pour chaque repas. Pour un forfait de 5 jours, le **montant annuel** sera compris entre **400 € et 957 €**.



Le forfait **internat**

Les **tarifs des repas** varient **2,30 € à 5,50 €**, tandis que les tarifs de la nuit et du petit-déjeuner sont uniques pour tous. Pour un forfait de 4 nuits, 4 petits-déjeuners et 9 repas, le **montant annuel** sera compris entre **1 168 € et 2 176 €**.



Les repas **au ticket**

Le **repas pris à l'unité** est au prix unique de **5,60 €**, quels que soient vos revenus.

Tranche tarifaire	Quotient familial annuel régional	Tarif du repas au forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040 €	2,30 €	75,79 %
2	≤ 5 780 €	2,40 €	74,74 %
3	≤ 7 960 €	2,50 €	73,68 %
4	≤ 9 850 €	2,60 €	72,63 %
5	≤ 11 570 €	2,70 €	71,58 %
6	≤ 13 300 €	2,83 €	70,21 %
7	Non soumis à revenus*	2,85 €	70 %
8	≤ 15 400 €	3,25 €	65,79 %
9	≤ 18 380 €	3,85 €	59,47 %
10	≤ 23 960 €	4,75 €	50 %
11	≥ 23 961 €	5,50 €	42,11 %

* Élève hébergé par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confié à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placé dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section français langues étrangères (FLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.

Formule de calcul de votre quotient familial régional annuel

à partir de votre avis d'imposition 2026

=

Revenu fiscal de référence
divisé par

le nombre de parts fiscales

En l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial régional, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de l'**avis d'imposition 2026** (sur les revenus 2025) dans lequel la part fiscale de l'enfant est prise en compte.
2. Dès le **24 août 2026**, se connecter sur :
tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro



**Pensez à vous inscrire
avant le 27 septembre 2026**
pour bénéficier de la tarification
solidaire sur toute l'année scolaire !

INFORMATIONS ET CONTACT : 05 49 38 49 38 + choix 1
du lundi au vendredi de 9h à 18h

+ d'info : naqui.fr/tarification-solidaire



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

× **NÉO
TERRA**



ACADÉMIE
DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Année 2026 / 2027

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe :

Externe – Demi-pensionnaire – Interne (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal 1 - NOM :

Adresse.....

☎ domicile :

☎ travail :

☎ portable :

Adresse électronique :

Représentant légal 2 – NOM :

Adresse.....

☎ domicile :

☎ travail :

☎ portable :

Adresse électronique :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

.....

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : *allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...*

.....

.....

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier ou du médecin de l'éducation nationale.

À

le

Signature(s) du ou des représentants légaux :



Document à faire signer dès la rentrée en grande section par les familles ou lors de toute ouverture de dossier à scanner dans Esculape avant de le rendre aux signataires

Dossier médical numérique ESCULAPE Accès et transmissions des données

L'application Esculape permet au médecin de l'éducation nationale de saisir, dans un dossier numérique protégé, les éléments recueillis lors des visites médicales de votre enfant en milieu scolaire, comme cela avait lieu auparavant dans le dossier papier, pour organiser un suivi efficace de sa santé et favoriser son bien-être et sa réussite scolaire.

Sous la responsabilité du médecin, les informations qui y figurent sont strictement confidentielles.

Les informations recueillies concernent notamment les vaccinations, l'examen staturo-pondéral avec calcul de l'IMC, le bilan sensoriel : vue et audition, l'examen clinique, le bilan du langage, le bilan du développement de l'enfant, ou tout autre élément utile concernant sa santé.

Les conclusions de ces bilans médicaux incluant, le cas échéant, des recommandations, des conseils ou des demandes d'investigations complémentaires ainsi que, si besoin, la remise d'un courrier à l'attention du médecin traitant, vous seront transmises. Le médecin veille également au respect de la confidentialité de cette transmission.

Une fois anonymisées, les données de santé peuvent être utilisées à des fins d'études épidémiologiques.

Conformément à la loi, ce dossier est conservé, actuellement jusqu'aux 28 ans révolus des personnes, dans des conditions hautement sécurisées.

Cette application informatique du ministère de l'éducation nationale a reçu en date du 16 octobre 2017 l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1980013 v 1.

Les droits d'accès et de rectification des données par l'élève, ses parents ou ses responsables légaux à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du médecin de l'éducation nationale ou de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

Vous pouvez accéder à toutes les informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez sur demande écrite auprès du médecin conseiller technique départemental et en obtenir communication comme prévu dans la **loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé**. Sous réserve de l'opposition prévue à l'article L. 1111-5, dans le cas d'une personne mineure, le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale.

Cette loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016, disposent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé doit faire l'objet d'une autorisation préalable.

La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant entre professionnels de santé est soumise à ce principe.

Sans opposition écrite de votre part, les données nécessaires au suivi médical de votre enfant pourront être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge. A tout moment vous pourrez modifier votre décision.

J'accepte

Je refuse

que les données nécessaires au suivi médical de mon enfant puissent être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge

Lu et approuvé par :

(Nom du ou des titulaire-s de l'autorité parentale)

Nom de l'élève :

Date :

Signature(s)

DEMANDE DE DOSSIER MÉDICAL*

Date de demande:

Nom de l'élève:

Prénoms:

Né(e) le

à

Établissement où est inscrit l'élève

Établissement d'où vient l'élève

Nom:

Nom:

Rue:

Rue:, n°

Commune: Arr^t (pour Paris):

Commune: Arr^t (pour Paris):

Département: Pays:

Département: Pays:

Classe:

Classe:

Date de la réponse:

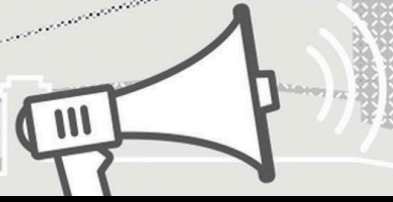
Dossier complet – Dossier incomplet – Dossier non retrouvé.

En retour (1) Élève non inscrit à l'école indiquée.

Autres raisons de non-envoi:

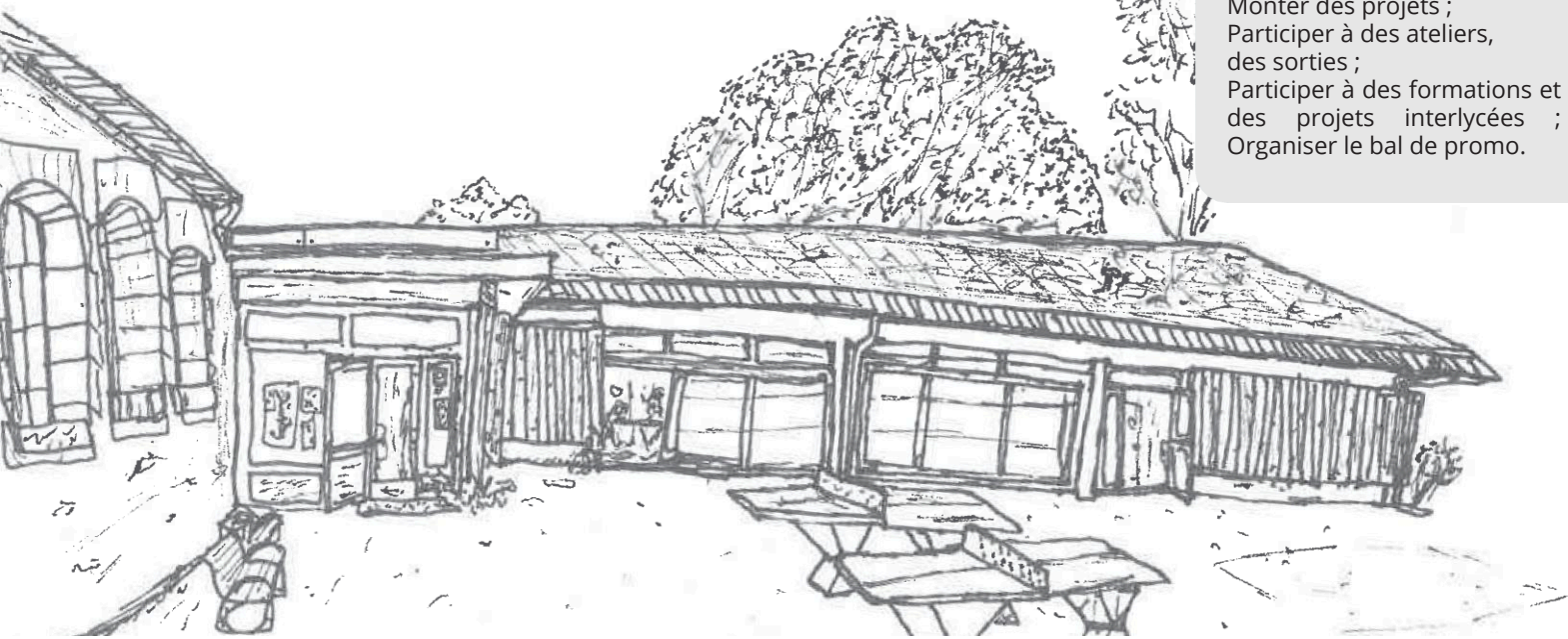
(1) Encadrer les mentions utiles.

* Cet imprimé, une fois complété, doit être renvoyé avec le dossier médical



ASSOCIATION MAISON DES LYCÉENS

ATELIERS ARTS PLASTIQUES PHOTO FORMATIONS THÉÂTRE SCÈNE OUVERTE JOURNAL SORTIES



LA MAISON DES LYCEENS QU'EST CE QUE C'EST ?

Une association d'élèves pour les élèves.

POURQUOI COTISER ?

- Monter des projets ;
- Participer à des ateliers, des sorties ;
- Participer à des formations et des projets interlycées ;
- Organiser le bal de promo.

ADHESION À LA MDL 10€

BULLETIN D'ADHESION MDL ANNEE 2026/2027

NOM et PRENOM de l'élève.....

niveau de classe en 2026/2027

NOM et PRÉNOM du responsable légal.....

- Adhère à la MDL et verse une cotisation de 10 €
- Chèque (*indiquer le nom de l'élève au dos*) en ligne via hello asso
- N'adhère pas à la MDL et ne bénéficie d'aucun des avantages offerts par celle-ci
- A Le

Signature du ou des responsables	Signature de l'élève
----------------------------------	----------------------



INSCRIPTION EN LIGNE



Instagram



MDLDAUTET

L'Association Sportive du lycée Jean Dautet

En tant que prolongement de l'EPS, le **sport scolaire** est tout autant une découverte qu'une pratique confirmée ; il constitue un moyen d'apprentissage, de préparation et de perfectionnement sportif et artistique pour le plus grand nombre, afin que chacun(e) puisse s'exprimer au mieux de ses potentialités.

L'Association Sportive du lycée Jean Dautet, grâce à son budget (cotisations, subventions et dons), propose de nombreuses activités sportives sous forme d'entraînements, de rencontres et de compétitions. Elle renouvelle régulièrement le matériel à disposition des élèves durant les cours d'EPS, l'UNSS et les préparations physiques des élèves en Sections Sportives, en option EPS ou en Danse.

Chaque élève du lycée peut s'inscrire à l'AS en remplissant le document ci-joint et en s'acquittant d'une cotisation de **22€**.

Nous demandons également aux élèves acceptés dans les dispositifs sportifs (sections sportives, option EPS, Danse), dès leur inscription au lycée (classe de seconde) ou renouvellement d'inscription (classes de 1^{ères} et terminales), de souscrire à l'Association Sportive du lycée Dautet. Leurs cotisations contribuent ainsi au renouvellement du matériel qu'ils utilisent de manière plus régulière et plus intense durant leurs préparations physiques.

⚠ Cette cotisation est obligatoire pour tous les élèves en voile, basket, rugby féminin, danse et option EPS.

D'autre part, les intervenants demandent, chaque année, aux sportifs des différents dispositifs une participation volontaire au CROSS Départemental des lycées.

Les élèves sont alors assurés lors de cette pratique puisqu'ils sont licenciés UNSS.

Enfin, chaque année, un certain nombre d'entre eux sont sélectionnés pour des compétitions UNSS régionales et/ou nationales (Championnat de France UNSS) dans les activités les concernant et montent parfois sur le podium.

ADHESION A L'AS LYCEE DAUTET + COTISATION LICENCE UNSS = 1 TARIF = 22 Euros

NOM : PRÉNOM : Classe :

Qualité : externe demi-pensionnaire interne

Date de naissance :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe..... Portable :

Numéro de sécurité sociale :

Nom, adresse et numéro de mutuelle :

Contre-indications médicales, allergies, traitements médicaux (joindre éventuellement documents)

Nom du professeur d'EPS :

Activité(s) souhaitée (s) à l'AS :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) :

- Autorise mon enfant à s'inscrire à l'association sportive du lycée Jean Dautet de la Rochelle.
- Autorise en cas de besoin les accompagnateurs à faire prodiguer les soins urgents à mon enfant et/ou à le faire hospitaliser si nécessaire.

DROIT A L'IMAGE :

- Autorise l'utilisation des images / vidéos de mon enfant captées durant les activités :
 - dans les publications du Lycée Dautet (Site Internet ; compte Instagram de l'AS et du lycée)
 - dans les publications de l'UNSS (réseaux sociaux de l'UNSS)
- J'ai pris connaissance de mon droit de rétractation concernant cet accord.

Fait à : Date :

Signature(s)

Cotisation : 22 euros, espèces ou chèque à l'ordre de « association sportive lycée Jean Dautet »

(Inscrire le nom et la classe de l'élève au dos du chèque)

Les ACTUALITES de l'AS à suivre sur Instagram : **@AS_DAUTET**

Informations complémentaires :

**L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE JEAN DAUTET A SOUSCRIT
UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIF AUPRÈS DE LA MAIF.**

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Signature

Chaque élève peut également souscrire des garanties complémentaires IA Sport +

Lien vers les garanties de l'assurance de l'AS :

https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/GARANTIES_GENERALES.1499940412867.pdf

Lien vers les garanties complémentaires IA Sport+ :

https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/GARANTIES_MAIF_individuelles_et_IA_Sport_.1499940411647.pdf

Planning AS DAUTET 2025-2026

Jours	Activités	Horaires	Professeurs
Lundi	Haltérophilie	12h/13h30 Salle Julien Audger	Mr Audger
	Musculation Cross Training	12h/13h30 Salle cross training	Mr Mocquet
	Musculation Cross Training	17h45/19h15 Salle cross training	Mr Garnier
	Badminton	17h45/19h15 Gymnase Elisabeth Pallot	Mr Beilvert
	Stretching	17h45/18h45 M1-M2	Mme Couturier
Mardi	Volley Ball	12H15/13H45 Gymnase Elisabeth Pallot	Mr Ehret
	Volley Ball	17H45/19H15 Gymnase Elisabeth Pallot	Mr Mocquet
Mercredi	Badminton	13h00/14h30 Gymnase Elisabeth Pallot	Mr Beilvert
	Création chorégraphique	13h / 15h Salle M1-M2	Mme Couturier
	Running (footing/demi-fond/trail)	13h00-14h30 ou 14h30-16h00 Parcs/Plage/Lycée...	Mr Baudry Mr Blanchet
	Musculation Cross Training	13h00-14h30 ou 14h30-16h00 Salle cross training	Mr Blanchet Mr Baudry
	Nage en mer / Sauvetage	13h/16h Plage de Chef de Baie (bus ligne7)	Mr Lenfant
	Rugby Féminin	13h30/15h30 (niveau confirmé) Plaine des jeux C. Besson	Mme Vérouil
Jeudi	Musculation Cross Training	12h30/13h30 Salle cross training	Mme Vérouil
	Musculation Cross training	17h45/19h15 Salle cross training	Mr Garnier
Vendredi	Halhétérophilie	12h00/13h55 Salle cross training	Mr Audger
	Volley Ball	12h15/13h45 Gymnase Elisabeth Pallot	Mr Ehret
Groupe des Reporters de l'AS (Journalisme / Communication) à suivre sur Instagram : @as_dautet			Mr Lenfant



L'autonomie et l'indépendance des Parents d'Élèves pour l'épanouissement de leurs enfants.



ADHÉSION 2026/27 L'AARPE LA ROCHELLE, c'est...

... une association de parents d'élèves libre et autonome, indépendante de toute fédération. Portée par des parents engagés, elle œuvre, en lien avec les établissements, pour le bien-être des enfants, l'équité des chances et une communication claire et transparente au service des familles.

DES VALEURS

- Neutralité partisane, politique et syndicale
- Laïcité à l'école
- Équité des chances pour tous
- Respect et écoute bienveillante

UNE FORTE REPRÉSENTATIVITÉ

- aux conseils de classe
 - aux Conseils d'Administration
 - aux commissions internes aux établissements
- ... pour vous accompagner et défendre la parole des parents

LA GESTION DES MANUELS SCOLAIRES

- Association partenaire conventionnée par la région
- Distribution des manuels scolaires au lycée
- Récupération des manuels, restauration et gestion du stock



... ET AUSSI POUR NOS ADHÉRENTS ...

DES VISIOCONFÉRENCES

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !

- Orientation
- Vie scolaire de l'élève
- Parentalité
- Présentation filières et métiers
- ... et beaucoup d'autres thèmes

DES PARTENAIRES DE CHOC !

Permis de conduire / Soutien scolaire / Escape Game / Librairie / Parc de loisirs / Fournitures scolaires / Assurance...
(plus d'infos sur notre site)

UN VÉRITABLE ACCOMPAGNEMENT

- Écoute, et accompagnement des parents auprès des instances scolaires.
- Formation des représentants des parents d'élèves AARPE
- Par mail, par téléphone, au local nous sommes toujours là !

Notre neutralité et notre indépendance d'idées et d'actions est assurée par notre autonomie financière. Nos seuls revenus sont vos adhésions nous permettant de vous offrir des services toujours plus adaptés.

pour une rentrée plus zen
ADHÉREZ EN LIGNE !

Commandez en ligne
les fournitures
à prix cassés avec

MAJUSCULE



Plus AARPE !

ou en se connectant sur
aarpe-larochelle.com "Je souhaite adhérer"



contact@aarpe-larochelle.com

05 46 67 30 50

AARPE - Association Autonome Représentative de Parents d'Élèves

- Affiliée à l'UNAAPE -

36 rue Thiers 17000 La Rochelle.



REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom du représentant légal

Adresse

Code postal Ville

Téléphone portable / / / /
Obligatoire

Courriel (EN MAJUSCULE) : @

ÉLÈVE

Nom et prénom de l'élève

Téléphone de l'élève / / / /

Classe Seconde Première Terminale Générale Technologique préciser

Langue vivante A Langue vivante B Option (s'il y a lieu)

Spécialité 1 Spécialité 2 Spécialité 3

AUTRES ENFANTS
SCOLARISÉS

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	CLASSE

Une seule adhésion pour toute la famille !

Nous avons besoin de vous !

- Vous souhaitez :
- représenter les parents d'élèves aux conseils de classe.
 - représenter les parents d'élèves au conseil d'administration du lycée.
 - être un/e adhérent/e à part entière et nous soutenir !



En validant ce bulletin, j'accepte que mon adhésion pour l'année scolaire 2026/2027 soit définitive et non remboursable.

Bulletin d'adhésion à retourner avec votre
règlement au 36 rue Thiers 17000 LA ROCHELLE

Date :

Signature

Pour une rentrée plus zen

[Cliquez pour ADHÉRER EN LIGNE](#)

... et recevez tous vos justificatifs instantanément !

Une seule adhésion fixe quel que soit
le nombre d'enfants et d'établissements

18
euros

Je souhaite soutenir l'AARPE et fais un don de €

Cadre réservé à l'AARPE

Adhésion réglée le : / /

 Par Espèce (N° reçu) : Par CB : Par chèque (banque et n°) :

Ne pas jeter sur la voie publique



Bulletin d'adhésion

Rejoignez-nous !

Parents FCPE, le pouvoir d'agir

La FCPE est la première association de parents d'élèves de l'enseignement public. Elle compte plus de 40 000 élus **dans les écoles, collèges, lycées.** Environ 143 000 parents siègent en conseil de classe au titre de la FCPE. Reconnue d'utilité publique, la fédération fonctionne grâce à ses bénévoles.



@fcpe.nationale



@fcpenationale



@fcpenationale



Profitez de la Revue des Parents gratuite !

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.

6 numéros par an

(en nous laissant votre e-mail)

Bulletin



GRANDIR
AVEC ASSURANCE

au verso

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement
au conseil local ou à la FCPE
départementale, si vous n'avez pas choisi
l'adhésion en ligne.



Flashez
pour adhérer
en ligne !

www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous

Mes coordonnées

Année scolaire 20__ /20__

Conseil local de _____

M. Mme Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. portable _____

E-mail _____

Avez-vous déjà adhéré les années
précédentes ? oui non

Je souhaite :

- participer aux activités du conseil local
- être candidat au conseil d'école
(maternelle, élémentaire)
- être candidat au conseil d'administration
(collège, lycée)
- être délégué FCPE au conseil de classe
(collège, lycée)

J'accepte de recevoir :

- les newsletters gratuites de la FCPE
- la Revue des Parents gratuite

Mes enfants

Nom et prénom	Né(e) le	Nom et commune de l'établissement scolaire	Classe

Mon adhésion

Adhésion annuelle _____ 14€

Adhésion second parent
Merci de nous communiquer ses coordonnées.
Nom _____ Prénom _____

(si membre actif) _____ 6€

Total de mon adhésion : _____ €

Je cotise déjà auprès du conseil local de
Précisez lequel _____
Je ne verse que la part locale _____ 3€

Reçu fiscal uniquement sur les dons

Je soutiens le conseil local
par un don de _____ €

Nous contacter

FCPE 17 - CDPE de Charente-Maritime
Conseil départemental des parents d'élèves
3 rue Jean-Baptiste Charcot
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 44 77 Courriel : cdpe17fcpe@gmail.com
Site : <https://17.fcpe.asso.fr>
L'accueil dans nos locaux est assuré sur rendez-vous pris au
moyen du numéro de téléphone portable
du CDPE 17 : 07 81 33 88 84.

Date : _____ Signature : _____

Pour les situations éligibles, un reçu fiscal
dématérialisé (Cerfa n°11580*04) permettant
une réduction d'impôt sera mis à votre
disposition. (66 % de la somme versée, dans la
limite de 20 % de votre revenu imposable).

Ils vous racontent pourquoi ils ont adhéré...



“

Si nous n'avions pas envoyé des courriers au rectorat avec l'entête FCPE pour obtenir un remplaçant dans notre école primaire, nous n'aurions pas eu le même délai de réponse. C'est ce qui s'appelle avoir du poids !

“

Face au harcèlement scolaire, les parents se sentent souvent démunis. Être adhérent de la FCPE permet un échange de points de vue pour gérer les situations difficiles, prendre du recul et engager des actions pour retrouver un climat scolaire apaisé.



“

Être membre du conseil de discipline, quand c'est le premier, c'est un peu stressant. On a la vie d'un élève entre nos mains. Heureusement que j'ai pu être formée par la FCPE. Et maintenant, en visio, c'est encore plus pratique.



Mais surtout...

Chacun donne de son temps en fonction de ses disponibilités et de ses envies ! Après avoir pris son adhésion, chacun choisit comment s'investir. Un peu, beaucoup, passionnément...

1 pesée des cartables, c'est ok



1 conseil de classe, c'est ok



1 courrier rédigé, c'est ok



1 manif, c'est ok aussi !



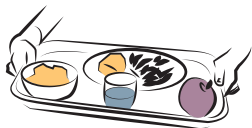
Nos mesures pour l'école

Parents engagés pour l'école publique, il nous appartient de porter des mesures concrètes pour la changer. En voici une sélection*.



1 Maximum **24** élèves par classe de la maternelle au lycée

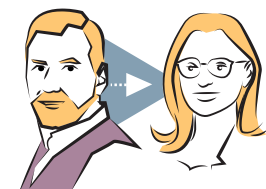
5 Une restauration scolaire accessible à tous



2 Des enseignants absents remplacés dès la première heure

6 Des espaces scolaires sains et adaptés aux changements climatiques

7 Le renforcement du statut du parent d'élève élu



8 Une carte scolaire qui garantit la mixité sociale et scolaire

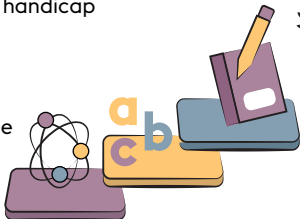


9 Un financement de l'État réservé à l'école publique

3 Les droits des enfants en situation de handicap respectés

10 Vers la gratuité de la scolarité

4 Des rythmes d'apprentissage en phase avec les besoins des élèves



*Retrouvez les 20 mesures de la FCPE pour l'école publique sur www.fcpe.asso.fr

© David Lory

L'assurance scolaire est indispensable

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

La MAE et la FCPE œuvrent depuis leur création à la défense et au rayonnement de l'enseignement public et de l'éducation laïque pour la réussite de tous les élèves.

Organisations de l'économie sociale et solidaire, partenaires depuis 1991, elles partagent les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité et d'égalité.

La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, protège tous les enfants, quoi qu'il arrive, sans logique de profit.

Adhérer sur www.mae.fr



Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique par le CDPE et la fédération nationale. Vos informations sont à destination du CDPE, de la FCPE et du conseil local et sont conservées pendant 3 ans à l'issue de votre dernière année d'adhésion. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander leur modification. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande par courriel à informatique@fcpe.asso.fr



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Citéo